

Les mesures du programme de législature

Dans la première partie de ce document, le Conseil d'Etat présente sa vision du canton pour les années à venir; il y expose son intention de favoriser le rayonnement du canton en préservant sa cohésion et dans l'optique d'un développement durable. A cet effet, il prévoit de consolider les atouts du canton pour lui assurer sa croissance future, d'apporter un certain nombre de réponses aux problèmes sociaux et sociodémographiques et de poursuivre la réforme du secteur public. Ces intentions devront se concrétiser dans le cadre de l'activité ordinaire de l'Etat mais aussi au travers de mesures spécifiquement mises en évidence dans ce programme et dont la liste figure dans la présente partie du document.

Le financement

Dans sa planification financière (*pp. 20 et suivantes*), le Conseil d'Etat explique en détail les paramètres retenus pour la prévision des charges et des revenus. Il réserve bien entendu les dispositions impératives de la constitution cantonale et de la loi sur les finances, en particulier les articles 163 à 165 Cst-VD concernant la gestion financière, la procédure budgétaire et l'assainissement financier. Dans le cadre de la planification financière 2009-2012, le Conseil d'Etat prévoit de financer les mesures du programme de législature de la manière suivante:

- par les dotations prévues pour chaque année dans la planification financière 2009-2012 afin de couvrir l'évolution des charges,
- par une dotation financière spécifique prévue pour chaque année dans la planification financière 2009-2012 en vue du financement des mesures du programme de législature,
- ainsi que par une allocation générale pour des tâches et actions liées aux effets de l'évolution démographique (ces montants correspondent à l'impact prévisible sur le compte de fonctionnement).

(en millions de francs)

Année:	Dotations financières spécifiques pour les mesures du programme de législature	Allocation générale pour les tâches et actions liées aux effets démographiques	Total
2009	188	12	200
2010	252	20	272
2011	259	30	289
2012	298	45	343

Attaché à l'équilibre durable du budget de fonctionnement, le Conseil d'Etat entend se donner la plus grande marge de manœuvre pour financer les mesures du programme de législature qui portent sur des tâches ou des projets nouveaux et nécessaires. Dans cette perspective, si les ressources du ménage courant de l'Etat ne suffisent pas à assurer le financement de ces mesures, il se réserve la possibilité d'allouer des moyens dégagés par les simplifications apportées aux tâches administratives et par le déploiement de la cyberadministration. La possible mise en œuvre de ce mécanisme pourrait augmenter, de manière progressive d'ailleurs, le financement total disponible pour les mesures du programme de législature: la progression envisagée dans la planification financière porte sur 10 millions de francs en 2009, 35 millions en 2010, puis 70 millions en 2011 et 2012.

28 mesures réparties en sept thèmes

Les mesures présentées succinctement aux pages 12 à 18 ont été regroupées par grands domaines d'activité (thématiques). Comme indiqué, elles reflètent en termes concrets l'action prioritaire que le Conseil d'Etat entend mener durant cette législature pour relever les défis qui attendent le canton ces prochaines années. Certaines de ces mesures relèvent de la seule volonté des autorités vaudoises. D'autres sont le fruit de projets initiés ou de décisions prises à l'échelon fédéral ou intercantonal; elles figurent ici parce qu'elles sont significatives et concourent aux objectifs retenus par le Conseil d'Etat ou participent d'intentions concordantes.

La plupart de ces mesures appelleront une forte collaboration interdépartementale. C'est pourquoi le Conseil d'Etat les a réparties non pas par département, mais selon sept thématiques:

- Politique familiale et cohésion sociale (*pp. 12-13*)
- Formation et culture (*p. 14*)
- Infrastructures, mobilité, environnement et développement durable (*p. 15*)
- Institutions, justice, sécurité, administration (*pp. 16-17*)
- Economie, emploi, fiscalité (*pp. 18-19*)
- Santé (*p. 19*)
- Démographie (*p. 19*)

Quelques mesures phares

Le gouvernement vaudois s'engage pour l'avenir des jeunes du canton, la solidarité entre les générations, la cohésion sociale

Insérer les jeunes par la formation professionnelle

Moderniser et agrandir le réseau des établissements médico-sociaux – développer des solutions alternatives à l'hébergement en EMS

Le gouvernement vaudois s'engage pour un canton attractif et concurrentiel, le renouveau des infrastructures, l'emploi

Mettre en œuvre le Plan directeur cantonal, en particulier développer les infrastructures de transport et les projets d'agglomération

Mettre en œuvre les réformes de la fiscalité des entreprises et des familles (nouveau système d'imposition)

Le gouvernement vaudois s'engage pour la justice, la sécurité, un fonctionnement dynamique des autorités

Réformer la justice et la chaîne pénale d'une part, la police d'autre part

Liste des mesures du programme de législature

Politique familiale et cohésion sociale



N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
1	Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour - Favoriser la conciliation entre la vie familiale et l'activité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants • Aménager la journée continue de l'écolier
2	Moderniser et agrandir le réseau des Etablissements médico-sociaux – développer des solutions alternatives à l'hébergement en EMS	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise en œuvre du programme d'investissement et de modernisation des EMS (PIMEMS) • Développer les soins à domicile, l'accueil temporaire, les courts séjours, les logements protégés
3	Achever la concrétisation du principe « un enfant, une allocation » inscrit dans la constitution vaudoise	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un système d'allocations familiales pour les indépendants et les parents sans activité lucrative
4	Revoir le système des prestations sociales en amont du revenu d'insertion (RI) et leur articulation avec ce dernier	<ul style="list-style-type: none"> • Combattre l'effet de seuil à la sortie du RI pour les bénéficiaires « working poor » du RI • Inciter les bénéficiaires à recouvrer une autonomie financière en réintégrant le marché du travail • Adopter un revenu déterminant unifié (RDU) pour le calcul de l'ensemble des prestations sociales cantonales et mettre en place des guichets sociaux uniques • Etudier une extension aux familles du système des prestations complémentaires et développer des régimes d'assurance permettant d'éviter le recours au RI • Développer les logements d'urgence et de transition

N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
5	Insérer les jeunes par la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Par la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, promouvoir la création de places d'apprentissage et une procédure de validation des acquis • Optimiser la mission des institutions de transition, d'insertion et d'orientation • Améliorer l'intégration des jeunes par la détection précoce des problèmes • Développer la formation professionnelle pour les jeunes adultes bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) • Renforcer les mesures d'orientation scolaire et professionnelle <p><i>Les besoins seront anticipés, d'une part par un effort soutenu de l'orientation professionnelle en fin de scolarité obligatoire et, d'autre part, par des mesures visant le maintien en formation dans les écoles professionnelles et les gymnases des jeunes en décrochage scolaire, social ou psychologique. Le cas échéant, la réponse à ces besoins se traduit par un accompagnement des jeunes (18-25 ans) pendant leur recherche de solutions de formation et durant la formation elle-même (« case management » programme de formation professionnelle pour les jeunes adultes bénéficiaires du Revenu d'insertion -FORJAD).</i></p>
6	Prévenir et lutter contre la violence, en particulier celle qui touche les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la prévention précoce, le soutien et l'intégration des jeunes en difficulté, la lutte contre la précarisation des familles • Encourager et coordonner les actions de prévention • Permettre, lorsque des infractions sont commises, une application rapide des mesures et des sanctions • Lutter contre les représentations de la violence et de la pornographie dans tous ses moyens de diffusion <p><i>La montée générale de la violence de même que l'augmentation du sentiment d'insécurité qui lui est liée sont des problèmes à prendre au sérieux. La violence qui affecte les jeunes est un sujet de préoccupation. Si statistiquement la délinquance des mineurs est encore très limitée, sa nature se diversifie et évolue vers plus de violence; l'âge de commission de délits graves s'abaisse. Fait important: les jeunes sont eux-mêmes souvent les victimes de cette violence.</i></p>
7	A la suite de la nouvelle répartition des tâches CH/cantons (RPT) et de la collaboration intercantonale qui lui est liée, élaborer une politique de prise en charge et d'intégration des personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le maintien à domicile et le traitement ambulatoire, dans le cadre de la reprise par le Canton des compétences de la Confédération • Favoriser l'intégration des élèves porteurs de handicap dans la scolarité ordinaire, en application de l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée

Formation et culture



N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
8	Assurer le développement stratégique des Hautes écoles conjointement avec l'Hôpital universitaire	<p>Les actions en lien avec la mesure dans le domaine universitaire (y compris l'IDHEAP) et hospitalo-universitaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les infrastructures et projets stratégiques • Créer l'Ecole de biologie et de médecine <p>Les actions en lien avec la mesure dans le domaine des hautes écoles spécialisées (HES):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des filières d'étude mastères dans les HES • Mettre en œuvre la loi sur la Haute école pédagogique
9	Harmoniser le système scolaire vaudois avec ceux des autres cantons dans le nouvel Espace suisse de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre obligatoire l'école enfantine dès l'âge de quatre ans • Primariser le cycle de transition • Introduire l'enseignement de l'anglais au cycle primaire • Harmoniser les horaires et aménager la journée continue de l'écolier • Introduire le plan d'études romand
10	Réaliser le nouveau Musée cantonal les Beaux-Arts	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir le crédit d'étude puis le crédit d'ouvrage pour la réalisation du projet conformément à la décision du Conseil d'Etat du 23 mai 2007

Infrastructures, mobilité, environnement et développement durable



N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
11	Développer les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur les ressources renouvelables notamment dans les domaines de la géothermie, du solaire, des énergies éoliennes, de force hydraulique et biomasse • Appliquer aux bâtiments de l'Etat des normes exemplaires en matière énergétique (« Fil rouge » pour une construction durable) <p><i>Le fonds pour l'énergie permet de financer les mesures relatives aux ressources renouvelables.</i></p>
12	Mettre en œuvre le Plan directeur cantonal, en particulier développer les infrastructures de transport et les projets d'agglomération	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la stratégie cantonale de développement des transports publics « Vers une mobilité durable: les transports vaudois à l'horizon 2020 » (en particulier RER vaudois, 3e voie CFF Lausanne-Genève, ligne du Pied du Jura, trains régionaux) • Consolider et mettre en œuvre les projets d'agglomération • Elaborer et mettre en œuvre un plan stratégique des routes et des mobilités douces
13	Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une politique de gestion des risques et des dangers garantissant une meilleure maîtrise des événements • Réaliser la carte des dangers naturels

Institutions, justice, sécurité, administration



N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
14	Adapter la mise en œuvre de la politique d'immigration aux nouvelles lois sur l'asile et sur les étrangers et poursuivre l'intégration de la population résidante étrangère	<ul style="list-style-type: none"> • Réformer la politique d'accueil des requérants déboutés pour l'adapter aux nouvelles législations entrant en vigueur au 01.01.2008 • Promouvoir la réinsertion professionnelle des personnes étrangères admises à titre provisoire (livret F) afin de favoriser leur autonomie financière • Appliquer avec responsabilité, détermination et humanité les nouvelles dispositions fédérales relatives aux migrants
15	Réformer la justice et la chaîne pénale d'une part, la police d'autre part	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et réaliser les réformes de la justice découlant du droit fédéral et de la nouvelle constitution cantonale (réforme des procédures administrative, civile et pénale, et réforme de la protection de l'adulte) • En matière de droit public, garantir au justiciable l'accès à un juge contre toute décision rendue par les autorités administratives, réformer le statut du Tribunal des assurances • En matière de procédure pénale, unifier l'organisation des autorités de poursuite pénale, constituer un Tribunal des mesures de contrainte et adapter l'administration judiciaire • En matière de droit civil, se mettre en accord avec la procédure civile unifiée à l'échelle suisse • Réaliser les projets pénitentiaires nécessaires • Revoir l'organisation générale du système policier vaudois (polices cantonale et communales) <p><i>Les moyens planifiés sont répartis de la manière suivante: justice et chaîne pénale, 1 million de francs en 2009, 25 en 2010, 28 en 2011, 35 en 2012; réforme de la police, 2 millions de francs sur toute la période.</i></p> <p><i>Les projets pénitentiaires prévus sont destinés à corriger les effets de la surpopulation carcérale, réunir sur un même site les régimes de semi-détention et de travail externe, transformer un quartier cellulaire de la prison de la Croisée aux fins d'y accueillir des détenus mineurs, réaliser un établissement concordataire de détention pour mineurs, agrandir le pénitencier de la Plaine de l'Orbe et y optimiser l'unité de soins psychiatriques, créer une unité carcérale sécurisée sur le site de Cery pour la détention de délinquants souffrant de troubles mentaux et favoriser la réinsertion sociale des personnes condamnées.</i></p>

N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
16	Revivifier les communes	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'une réflexion menée avec les représentants des communes, renforcer la capacité de celles-ci à assumer de manière autonome leurs tâches, seules ou collectivement • Favoriser, lorsque les communes ont la faculté de conduire une politique publique de façon autonome ou en association, l'exercice réel des compétences communales qui sont les leurs • Encourager les fusions et les associations de communes dans le cas où ces dernières ne disposeraient pas d'une taille critique • Mener une réflexion sur les tâches que les communes sont mieux à même d'exécuter que l'Etat • Instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en œuvre entre les associations faitières et le Conseil d'Etat
17	Achever la mise en œuvre de la nouvelle constitution	<p><i>Liste non exhaustive</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les législations du domaine de la gestion financière, en particulier par un suivi dynamique des participations de l'Etat – en vue de réduire la dette de l'Etat – et un examen méthodique des subventions publiques; renforcer le système de contrôle interne (SCI) • Mettre en œuvre la Cour des comptes • Achever le découpage territorial de l'administration • Mettre en œuvre la législation sur la médiation administrative • Veiller au bon fonctionnement des pouvoirs • Promouvoir l'évaluation des politiques publiques
18	Revaloriser le site historique des autorités politiques cantonales	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir la reconstruction de la salle du Grand Conseil sur le site « Perregaux » à Lausanne
19	Simplifier les tâches administratives et développer la cyberadministration	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'effort de rationalisation et de simplification des pratiques et formalités administratives • Mettre en œuvre une stratégie des systèmes d'information axée sur cette simplification, pour le bénéfice de l'utilisateur comme du service public • Développer la cyberadministration en s'appuyant sur les standards ouverts et les logiciels libres
20	Valoriser la fonction publique	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la formation continue des collaborateurs-trices, la gestion des ressources humaines, les parcours professionnels et carrières à l'interne, la prévention des maladies et accidents au travail; mettre en œuvre le Plan pour l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'administration • Moderniser la classification des fonctions et le système de rémunération <p><i>Les moyens nécessaires à l'introduction du nouveau système de rémunération sont prévus dès le budget 2008 (20 millions de francs).</i></p>

Economie, emploi fiscalité



N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
21	Concevoir et mettre en œuvre un projet dynamique pour l'avenir de l'agriculture vaudoise	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la qualité et la diversité des produits vaudois • Favoriser la relève par une formation de base et une formation continue de qualité et des mesures sociales facilitant la remise des exploitations • Faciliter la diversification des revenus des exploitations agricoles et viticoles par un assouplissement des réglementations concernées • Préserver la diversité de ce secteur économique sur l'ensemble du territoire • Soutenir les mesures structurelles nécessaires au travers d'instruments de crédit agricole performants (par exemple: autonomie énergétique des exploitations, adaptation des outils de production, reconversion des surfaces bâties) <p><i>Une nouvelle loi cantonale sur l'agriculture doit permettre la concrétisation de cette mesure, en utilisant toute la marge de manœuvre laissée par le droit fédéral.</i></p>
22	Stimuler le marché du travail et veiller au respect des règles qui le régissent	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les outils de la nouvelle loi sur le développement des activités économiques (soutien aux projets régionaux renforçant la vitalité économique des territoires vaudois, aide à l'innovation, aux transferts technologiques et à la diversification des activités) • Permettre de mieux concilier la vie familiale et professionnelle. • Prévenir et combattre les méfaits du travail au noir et le dumping salarial, en particulier dans la perspective de l'extension programmée de l'accord avec l'UE sur la libre circulation
23	Mettre en œuvre les mesures fiscales urgentes concernant les familles	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la déduction pour double activité (IFD) • Ancrer dans la loi la réglementation transitoire relative aux allègements fiscaux des familles monoparentales
24	Maintenir des conditions cadres attractives pour que le canton reste compétitif en comparaison intercantonale et internationale	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier les efforts de la promotion économique • Développer la vocation du canton dans le domaine de l'accueil des fédérations sportives

25	Mettre en œuvre les réformes de la fiscalité des entreprises et des familles (nouveau système d'imposition)	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction des décisions du parlement fédéral et du peuple et selon la marge de manœuvre laissée aux cantons, revoir les dispositions dans les domaines de la fiscalité des holdings, de la double imposition des dividendes, de la fortune; favoriser la transmission des sociétés de personnes (raisons individuelles, ...) • Veiller à la compétitivité de la fiscalité vaudoise et procéder aux adaptations nécessaires
----	--	---

Santé



N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
26	Poursuivre la réorganisation hospitalière	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le projet d'hôpital unique Riviera Chablais • Prévoir la mise en place d'une filière de neuro-réhabilitation (patients atteints d'un traumatisme cérébral)
27	Développer la prise en charge sanitaire complémentaire à l'hospitalisation en soins aigus	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les soins palliatifs • Appuyer la médecine de premier recours (médecins généralistes) et développer la liaison des médecins avec l'hôpital • Mettre en œuvre le plan de santé mentale

Démographie



N°	Intitulé de la mesure	Actions en lien avec la mesure
28	Accompagner les effets de l'évolution démographique	<p>Il s'agit d'une mesure de caractère général par laquelle le Conseil d'Etat se réserve dans le cadre des procédures budgétaires de la présente législature de prévoir le financement de tâches et actions liées aux effets de la démographie, par exemple dans les secteurs suivants: sécurité, santé, social, formation, impôts</p>